

« L'EAU D'ORLÉANS MÉTROPOLE », UNE NOUVELLE MARQUE POUR SIMPLIFIER VOTRE QUOTIDIEN !

Orléans Métropole lance la marque « L'eau d'Orléans Métropole » qui regroupera l'ensemble des activités liées à la gestion de l'eau : eau potable, assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales, défense extérieure contre l'incendie, et ce, quel que soit le mode de gestion associé.

À partir du 1^{er} janvier 2024, la gestion de l'eau d'Orléans Métropole évolue afin de clarifier et d'optimiser les services qui vous sont proposés.

Une démarche d'harmonisation progressive du prix de l'eau à l'échelle métropolitaine sera également mise en place, toutes les informations vous seront communiquées avec votre prochaine facture.

Vous trouverez dans cette fiche les contacts des différents services ainsi que leurs nouveaux règlements, joints en annexe.

🚰 VOTRE PROCHAINE FACTURE D'EAU POTABLE

Au premier trimestre 2024, vous recevrez une facture de clôture de votre consommation **au 31 décembre 2023**.

Votre première facture à l'en-tête « L'eau d'Orléans Métropole » vous sera envoyée à l'été 2024. Vous n'avez pas de démarche à effectuer pour votre contrat d'abonnement, celui-ci sera transféré automatiquement.

PAIEMENT DE VOTRE FACTURE DE CLÔTURE (consommation d'eau 2023)

- > Si vous étiez prélevés, vous n'avez rien à faire, votre facture de solde sera prélevée automatiquement.
- > Si vous étiez mensualisés, vos prélèvements s'arrêteront fin décembre 2023. Le règlement de votre facture de solde s'effectuera selon les modalités de paiement indiquées sur cette facture.

PAIEMENT DE VOTRE 1^{RE} FACTURE « L'EAU D'ORLÉANS MÉTROPOLE »

Si vous étiez mensualisés, prélevés, avant le 31 décembre 2023, et pour des raisons liées à la réglementation bancaire, les autorisations de mensualisations et de prélèvements ne seront pas automatiquement transférées sur le nouveau contrat « L'eau d'Orléans Métropole ».

Vous devrez procéder à la remise en place de vos modes de paiement habituels. Afin de vous accompagner au mieux, les nouvelles modalités de mensualisation et prélèvements pour « L'eau d'Orléans Métropole » vous seront communiquées très prochainement.

POUR CONTACTER L'EAU D'ORLÉANS MÉTROPOLE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

🚰 SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

ACCUEIL PHYSIQUE

L'eau d'Orléans Métropole
26 rue de la Chaude Tuile
45001 Orléans

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

0 977 409 434 (appel non surtaxé)

Du lundi au vendredi de 8h à 19h
et le samedi de 8h à 13h

**En cas d'urgence technique en
dehors des horaires d'ouverture :**

0 977 429 434 (appel non surtaxé)

AGENCE EN LIGNE

leaudorleansmetropole.toutsurmoneau.fr

ADRESSE POSTALE

L'eau d'Orléans Métropole
Service client
TSA 50001
36400 La Châtre

🚰 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ACCUEIL PHYSIQUE

L'eau d'Orléans Métropole
26 rue de la Chaude Tuile
45001 Orléans

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

0 977 401 907 (appel non surtaxé)

Du lundi au vendredi de 8h à 19h
et le samedi de 8h à 13h

**En cas d'urgence technique en
dehors des horaires d'ouverture :**

0 977 401 907 (appel non surtaxé)

MAIL

sera@suez.com

ADRESSE POSTALE

L'eau d'Orléans Métropole
26 rue de la Chaude Tuile
CS 31109
45001 Orléans Cedex 1

🚰 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

06 79 71 32 93

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

MAIL

spanc.orleansmetropole@suez.com

ADRESSE POSTALE

L'eau d'Orléans Métropole
26 rue de la Chaude Tuile
CS 31109
45001 Orléans Cedex 1

PLUS D'INFOS



orleans-metropole.fr
#OrleansMetropole

